

Date de la convocation

11-10-2019

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 octobre 2019

N° 10_2019_020

L'an deux mille dix neuf et le trente et un octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick LAGASSE, Maire.**

Présent : AUDIBERT Jacques. Adjoint.

BAYLE Annette. CALMET David TOSQUES Jean-Claude. PRIETO BERCIER Sarah. TRENTAZ Serge.

Absents excusés : LARROQUE Anne-Marie. VEDEL Claude. VIALA Alain.

Procuration : LARROQUE Anne-Marie à PRIETO BERCIER Sarah.

Secrétaire de Séance : AUDIBERT Jacques.

Nombre de membres		
Afférent au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	08

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 02_2015_003 du 27 février 2015.

Objet : Recensement de la voirie communale

Le tableau de recensement de la Voirie Communale avait été approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal par délibération en date du 27/02/2015.

Ce tableau est accompagné d'une carte. Il a été décelé une erreur de tracé du CR N° 1 renommé Chemin du Ruisseau lors de l'adressage mis en place.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réexaminer le tableau de classement de la voirie (inchangé depuis 2015) et la carte rectifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le tableau de classement de la voirie communale et la carte rectifiée.

Ainsi fait et délibéré à Broze, les jour, mois et an que-dessus.

Le Maire, Patrick LAGASSE

Transmis à la Préfecture,
Certifié exécutoire, et Affichage
Le 04/11/2019

